


Dynamisation des commerces du 8^e arrdt : lancement de la phase 2



Dossier de presse

Jeudi 1er avril 2010



SOMMAIRE

- **Dynamisation des commerces du 8^e arrondissement** p. 3
- **Les actions mises en place** p. 5
- **Etat des lieux du 8^e arrondissement** p. 7
- **Contacts presse** p. 8

DYNAMISATION DES COMMERCES DU 8^E

Initiée par la Ville de Lyon en juillet 2007, l'opération urbaine du 8^e a pour vocation de promouvoir, dynamiser et développer l'activité commerciale de l'arrondissement, composé de près de 630 commerces. La dynamisation des commerces répond aux nouveaux besoins issus des récents aménagements urbains. La première phase s'est achevée en 2008 ; la seconde a démarré en janvier 2010.

Le financement de la phase 2 s'élève à 348 000 euros HT. Dont :

- Ville : 120 250 €
- Etat par le FISAC : 98 300 €
- Association / Commerçants : 119 450 €
- Chambres Consulaires : 10 000 € + temps agents

L'objectif de cette opération de développement urbain est de proposer une offre diversifiée sur les commerces de proximité dans l'ensemble du quartier. Au cœur de ce dispositif, **le quartier de Monplaisir** fait figure de proue.

La phase 2 portera pour la première fois sur les autres secteurs du 8^{ème} arrondissement. Hormis Monplaisir et le Bachut, ces quartiers ne disposent pas d'un appareil commercial suffisamment diversifié et développé.

Les nouveaux quartiers intégrés dans la démarche sont :

- Bachut-Hôtel de Ville
- Etats-Unis
- Grand Trou /Moulin à vent / Petite Guille
- Route de Vienne
- Mermoz
- Paul Santy

Rappel : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Sur la base de la circulaire du 22 juin 2009, le FISAC est un outil d'accompagnement, destiné à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises commerciales, ceci afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

De 2010 à 2011, les partenaires mettent à disposition des commerçants, des actions de soutien diversifiées telles :

- **Poursuite de la labellisation des commerces accessibles et l'installation de rampes amovibles**, pour les commerces ayant une entrée non accessible.

Rappel : à l'issue de la phase 1, près de 100 commerces ont été labellisés et 15 rampes amovibles installées.

- **Création de l'association du Grand 8è**. Elle réunit des commerçants et des artisans de l'arrondissement et aura pour vocation de mener des actions de promotion du commerce tel l'« Espace commercial Monplaisir ».

- **Conseils d'un prestataire spécialisé auprès des commerçants pour l'amélioration de l'organisation du point de vente**, la mise en valeur des produits, le développement d'un nouveau concept.

- **Développement des animations dans les quartiers en lien avec des événements phares**, en particulier les événements organisés par des établissements culturels (Maison de la Danse, Musée urbain Tony Garnier). **En 2008, des plaques de rues à l'effigie du cinéma** et des animations en partenariat avec l'Institut Lumière avaient eu lieu à Monplaisir.

- **Financement sur la rénovation des devantures commerciales l'acquisition d'équipements de sécurité** ou la modernisation du commerce.

LES FISAC A LYON

- Opération urbaine Vaise

phase 2 (juin 2009 à début 2012) : total 376 262 euros HT (dont 200 840 euros pour la Ville)

(La phase 1 s'est déroulée de 2005 à 2008 pour un coût total de 205 000 €)

- Opération Urbaine 4^{ème}

phase 2 (janvier 2010 à fin 2012) : total 335 000 euros HT

(La phase 1 s'est déroulée de 2007 à 2009 pour un coût de 375 000 €)

- Management Centre Ville Presqu'île :

Budget 2009 : 358 000 €

ETAT DES LIEUX DU 8^E ARRONDISSEMENT

En plein cœur du Grand Lyon, le 8^{ème} arrondissement est **le 2^{ème} arrondissement le plus peuplé de Lyon** : 75 000 habitants dont 35 000 ménages. Cet arrondissement connaît depuis 1990 une augmentation de 18% du nombre de ménages.

Les nouveaux arrivants du 8^{ème} sont essentiellement de jeunes ménages avec enfants.

L'offre commerciale du 8^{ème} comprend plus de 600 commerces dont **96 % sont des commerces de petite surface**. Le reste étant représenté par des moyennes surfaces alimentaires, 2 magasins de hard-discount et une grande surface à dominante non alimentaire.

La zone de chalandise est composée de résidents provenant des 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} arrondissements et des communes avoisinantes, en particulier Bron, Vénissieux et St Priest.

CONTACTS PRESSE

Service presse Ville de Lyon

Claire-Cécile DAVID - Tel. 04 72 10 30 42

claire-cecile.david@mairie-lyon.fr

Christine CUNY - Tel. 04 72 10 55 90

christine.cuny@mairie-lyon.fr